

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 16 août

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, David, Laviolette, Duquette, Labrecque et Mercier.

1.—Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: De prier M. A.-F. Dunlop, architecte, de donner ordre de payer à MM. A. Julien et M. Martineau & fils, entrepreneurs, ce qui leur est dû pour les travaux par eux exécutés à la caserne No 5, rue Berthelet, pourvu, cependant, que l'ouvrage soit accepté et par l'architecte et par la sous-commission, et de plus, que soit prise une police d'assurance couvrant les travaux exécutés pour le compte de la Ville.

2.—Soumise et lue une lettre du chef du service des Incendies au sujet de l'état de la plate-forme et du trottoir en face de la caserne No 15.

Résolu: De prier le secrétaire d'écrire au département de la Voirie à ce sujet.

3.—*Résolu:* De rembourser à la "Ledoux Carriage Co." son dépôt *re* échelle Colletet.

4.—Soumise et lue une lettre du chef du service des Incendies demandant que le toit de la caserne No 24, dans le quartier Saint-Henri, soit réparée, ces réparations devant coûter approximativement \$60.

Résolu: D'accéder à cette demande.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 24 août

Sont présents: MM. les échevins Major, président, Roy, Mercier, David et Gallery.

Le président informe les membres, que cette assemblée a été convoquée dans le but de visiter les travaux de réparations à l'Incinerateur (ferme Gregory.)

Après avoir examiné lesdites réparations, les membres et l'architecte L. R. Montbriant sont d'opinion que de nouvelles fondations devraient être faites, et vu que cet ouvrage, qui était imprévu, n'avait pas été inclus dans le cahier des charges préparé pour les réparations à l'Incinerateur, et de plus que des changements aux colonnes en fer devraient être faits, il est

Résolu: D'autoriser les entrepreneurs, MM. Brouillet & Lessard, à construire lesdites fondations et à faire les changements voulus aux colonnes, le tout devant être exécuté sous la surveillance de l'architecte L.-R. Montbriant.

Résolu: De refondre les portes du côté Nord de l'Incinerateur.

Ajournement.

J.-A. LEMAY,
Secrétaire.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Special Meeting held the 16th of August.

Present: Ald. Yates, chairman, David, Laviolette, Duquette, Labrecque and Mercier.

1.—On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That Mr. A. F. Dunlop, architect, be instructed to issue orders to pay Messrs. A. Julien and M. Martineau & Sons, contractors, for work done at the new No. 5 fire station, Berthelet street, conditionally, however, that said work be certified by both the architect and the sub-committee, and moreover that an insurance policy be taken on the work done and transferred to the City.

2.—Submitted and read a letter from the chief of the Fire Department *re* condition of platform and sidewalk in front of No. 15 fire station.

Resolved: That the secretary be instructed to write to the Road Department in this connection.

3.—*Resolved:* That the Ledoux Carriage Co's deposit of \$180 be returned *re* Colletet ladder.

4.—Submitted and read a letter from the chief of the Fire Department, asking that the roof of No. 24 fire station, St. Henry ward, be repaired, the approximate cost of said repairs to be \$60.

Resolved: That the said request be acceded to.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE

Report of Special Meeting held the 24th of August.

Present: Ald. Major, chairman, Roy, Mercier, David and Gallery.

The chairman informed the members that the meeting was called for the purpose of inspecting the repairs made at the Incinerator (Gregory Farm.)

After having examined said repairs, the members and Mr. L. R. Montbriant, architect, were of opinion that new foundations should be laid, and whereas said work (which was unforeseen) had not been included in the specifications for repairs to the Incinerator, and, moreover that changes should be made to the iron columns, it was

Resolved: That the contractors Messrs. Brouillet & Lessard be authorized to build said foundations and to make the required alterations to the iron columns, the whole under the supervision of the architect L. R. Montbriant.

Resolved: To recast the doors on the North side of the Incinerator.

Adjourned.

J. A. LEMAY,
Secretary.